

Le psychologue

Son rôle

Le psychologue évalue et traite les troubles d'ordre psychologique qui peuvent survenir de manière spontanée (dépression, anxiété...) ou à la suite d'un choc émotionnel, d'un stress (séparation, événement traumatisant, difficultés relationnelles, familiales, professionnelles...). Après évaluation, il peut orienter vers d'autres spécialistes (médecin, orthophoniste, rééducateur, ergothérapeute, travailleurs sociaux...), il peut aussi donner quelques conseils pratiques ou bien effectuer une prise en charge en psychothérapie au cours d'entretiens. Dans ce cas les objectifs, la fréquence et la durée des entretiens sont fixés d'un commun accord entre le consultant et le thérapeute.

Faire appel à ses services

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise raison de consulter. Il suffit d'en éprouver le besoin. Une maladie grave ou chronique fait partie des épreuves difficiles à surmonter pour le patient lui-même mais aussi pour son entourage. Etre conseillé et aidé sur le plan psychologique permet de soulager la souffrance morale. Le psychologue intervient, parfois sur le conseil d'un médecin, mais toujours en accord avec le patient, le travail d'aide ne pouvant se faire qu'avec sa coopération.

Coopération aidant/psychothérapeute

Le psychologue est tenu au respect du secret professionnel. Il ne peut donc pas vous révéler à l'entourage le contenu de ses entretiens avec le malade. Par contre, il peut inviter les aidants à rechercher pour eux-mêmes un soutien psychologique de manière à prévenir tout risque d'épuisement et conseiller des techniques de relaxation.